

Nous apprenons même de source certaine que Son Excellence désire vivement voir toutes ces unions ou sociétés, disséminés par la Puissance, se grouper, selon le mode d'organisation prescrit par Léon XIII et Pie X, pour la protection des intérêts catholiques au Canada.

Tous applaudiront à ce noble et généreux dessein.

Il est de bonne guerre, et nous ne voyons pas pourquoi il ne se réaliserait pas dans un avenir prochain.

Jusqu'ici les forces catholiques en notre pays sont demeurées éparses et sans cohésion. En chaque ville ou province, nos associations, cantonnées chez soi, sont plutôt préoccupées de vivre et de se développer dans leurs sphères d'action respectives, sans autre souci que leurs intérêts propres, indifférentes aux questions d'ordre religieux et général. Heureuses encore si la bonne influence qu'elles exercent n'est pas contrariée ou annulée par les influences étrangères qui les pénètrent.

Qu'arrive-t-il ? Là où ils sont en minorité, les catholiques abandonnés à eux-mêmes sont impuissants à faire respecter leurs droits. Parfois nos sociétés elles-mêmes, insuffisamment protégées contre le mal social, perdent de leur esprit chrétien. Partout, on ne le voit que trop souvent, l'influence catholique se heurte à l'esprit de parti ; les bons se divisent sur des questions d'ordre supérieur.

Le temps n'est-il pas arrivé de proclamer bien haut le "*Sursum corda*" des vrais croyants, d'inviter tous les nôtres à vivre la vie sociale catholique et à mettre les intérêts de la religion à l'abri de toute partisanerie mesquine, d'opérer enfin le groupement des forces sur le terrain social ?

De là naîtrait nécessairement une influence considérable pour le bien, dont bénéficieraient les catholiques de toutes les provinces. Nos sociétés elles-mêmes puiseraient dans cette organisation un renouveau de vitalité. Le lendemain de notre vie chrétienne serait assuré con-